



## **Décision du Président n°2025-002**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020 visée en Sous-préfecture le 20 juillet 2020, autorisant le Président à passer [...] toutes les conventions de fonctionnement dont le montant engagé annuel n'excède pas 5 000 € et dont les crédits sont inscrits au budget,

Vu la Délibération n° 2022\_053 du 18 mai 2022 validant le partenariat entre la Communauté de Communes du Plateau du Russey – CCPR et la Maison Départementale de l'Habitat du Doubs

Le Président a pris la décision suivante :

- Considérant l'importance de la problématique « habitat » dans un secteur géographique du département limitrophe de la Suisse confronté à une pénurie de logements accessibles et à un phénomène de renchérissement du foncier et de l'immobilier ainsi que les enjeux de sobriété énergétique impliquant notamment un encouragement à l'amélioration de l'isolation des logements et une optimisation des modes de chauffage, la CCPR a conclu un partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat du Doubs ;
- Formalisé par une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de 2 ans (2025-2026) renouvelable une fois pour une année, ce partenariat vise à l'organisation de permanences décentralisées de la Maison Départementale de l'Habitat (conseils juridiques, en architecture et en rénovation énergétique) au sein de la Maison des services du Russey et à l'organisation d'un ou plusieurs ateliers;
- Le coût des actions qui seront réalisées dans le cadre de la convention 2025 - 2026 s'établit à 6 400 € TTC par an. 5 400€ pour les permanences des conseillers en rénovation et des juristes sur l'habitat et 1 000€ pour les animations complémentaires.
- Les permanences sont prises en charge à 50% par l'ANAH et 30% par le Département du Doubs soit 4 320 €.  
Reste à la charge de la CCPR les 20% restants ,1 080€, ainsi que le coût des animations complémentaires de 1 000€ soit un total de 2 080€ par an;

Date de transmission de l'acte: 03/02/2025  
Date de reception de l'AR: 03/02/2025  
025-242504355-DE\_2025\_02-AU  
A G E D I

Russey 17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY  
26 - courriel : contact@cc-russey.fr

- Sur cette base, le Président accepte de signer la convention d'objectifs et de moyens 2025- 2026 avec la Maison Départementale de l'Habitat du Doubs.

A le Russey, le 03/02/2025

**Le Président,**

*ROBERT Gilles*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Robert Gilles', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Date de transmission de l'acte: 03/02/2025

Date de reception de l'AR: 03/02/2025

025-242504355-DE\_2025\_02-AU

A G E D I